



Difficultés pratiques sur les réalisations d'actifs

Durée: 7.00 heures

Distanciel

Cette formation de 7h est scindée en 2 classes virtuelles de 3h30 chacune.

Les données de connexion des participants attesteront de l'effectivité du suivi de la formation

A l'issue de chaque classe virtuelle, les participants sont invités à répondre à un quiz.

La réalisation des 2 quiz est obligatoire pour la délivrance du certificat de réalisation permettant de demander une prise en charge par un OPCO ou le FIFPL.

Profils des stagiaires

- administrateurs et mandataires judiciaires
- salariés des AJMJ
- Autres professionnels

Prérequis

- aucun prérequis n'est exigé

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- mettre en œuvre les différentes réalisations d'actifs intervenant en période de liquidation
- anticiper les obstacles qui pourraient se dresser au moment de leur mise en œuvre
- sécuriser les réalisations

Contenu de la formation

- 1. Préparation de la cession (1ère classe virtuelle durée totale 3h30)
 - Tour de table: présentation de l'intervenant, identification des besoins, rappel des objectifs (5 mn)
 - Chapitre 1. Modalité de réalisation involontaire des biens du débiteur (1h)
 - Section 1. Voies d'exécution
 - Section 2. L'audition du débiteur.
 - 🖱️ Activité pédagogique: cas pratiques (10 mn)
 - Chapitre 2. La cession de gré à gré, un mode de réalisation involontaire du patrimoine liquidé parmi d'autres (1h)
 - Section 1. Cession de gré à gré et enchères
 - Section 2. Cession de gré à gré et cession d'entreprise, modalités concurrentes de réalisation du fonds de commerce



- Section 3. Cession de gré à gré et cession de bail.
- 📖 Activité pédagogique: questions/réponses (10mn)
- Chapitre 3 : Des réalisations portant sur les biens du débiteur (50mn)
- Section 1. La cession du bien d'autrui
- Section 2. Cession de biens et indivision
- 📖 Activité pédagogique: mise en situation pratique (10 mn)
- 📖 quiz (5 mn)
- 2 / Difficile appréhension du régime de la cession de gré à gré (2nde classe virtuelle durée totale 3h30)
 - Chapitre 1. Les obstacles à la formation (1h30)
 - Section 1 Les avant-contrats §1. Le pacte de préférence §2. Promesse unilatérale de vente
 - Section 2. Clauses d'inaliénabilité et cession de gré à gré
 - Section 3. Déclaration d'insaisissabilité
 - Section 4. Vices du consentement et lésion A. Cession de gré à gré classique B. Cession de gré à gré dans liquidation simplifiée
 - 📖 Activité pédagogique: échanges pratiques sur les dossiers (10mn)
 - Chapitre 2 : Exécution de la cession de gré à gré (1h30)
 - Section 1. Le moment de perfection des cessions de gré à gré.
 - Section 2. La date du transfert.
 - Section 3. Les garanties 1. Garantie des vices cachés 2. La garantie d'éviction
 - 📖 Activité pédagogique: questions/réponses (15 mn)
 - 📖 quiz (5mn)

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Julien Theron,

Agrégé des facultés de droit,

Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Moyens pédagogiques et techniques

- Assistance pédagogique par un membre de l'équipe du centre de formation tout le long de la formation joignable par téléphone (01 79 97 71 29) ou par mail centredeformation@cnaismj.fr à tout moment, et joignable via le chat de la plateforme zoom lors de la formation à distance
- Remise du mode d'emploi de la classe virtuelle par mail dans la semaine précédant la session
- Livret d'accueil disponible sur l'extranet de la formation
- Accueil des apprenants dans une salle virtuelle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés par l'intervenant
- intervention orale
- Mise en situation pratique et résolution de cas pratiques
- Echanges interactifs entre les participants et l'intervenant de manière synchrone

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centredeformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



- Un support de documentation sera remis à chaque participant en début de formation
- Mise à disposition sur l'extranet du participant de tous les documents liés à la formation (expiration de l'accès à l'extranet : un mois à compter du début de la formation)

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque inscrit avant le jour de la formation
- Feuilles de présence (émargement numérique au début de chaque module)
- Les données de connexion des participants attesteront de l'effectivité du suivi de la formation
- Activités pédagogiques avec leurs durées moyennes prévues dans le déroulé pédagogique de la formation
- quiz à la fin de chaque module
- Un questionnaire d'évaluation est remis à la fin de la journée de formation à chaque participant
- Un questionnaire d'évaluation du contenu et des enseignements de la formation sera adressé à chaque participant quelques jours après la session
- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session
- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au financeur de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation

Lieu de la formation

Classe virtuelle

Accessibilité

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.), ou qui aurait des besoins particuliers, veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

Modalités et délais d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur le site du centre de formation du CNAJMJ. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle.

Effectifs et tarifs

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centredeformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



Effectifs:

La session sera maintenue à partir de 8 participants minimum, l'effectif maximum étant de 20 participants.

Tarifs selon les profils éligibles à la formation visée:

- 400€ Net de taxes pour les AJMJ
- 300€ Net de taxes pour les salariés d'AJM
- 500€ Net de taxes pour les professionnels non AJMJ

Ce prix ne tient pas compte du déjeuner qui reste libre et à la charge du participant.

Indicateur de résultat

satisfaction des participants à l'issue de la formation 2025: 8,5/10

satisfaction des financeurs de l'action de formation 2025 : 8,3/10

MAJ du programme: **V3 23/12/2025**